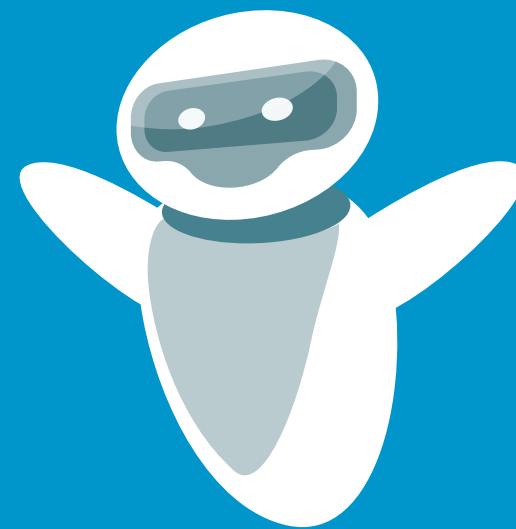
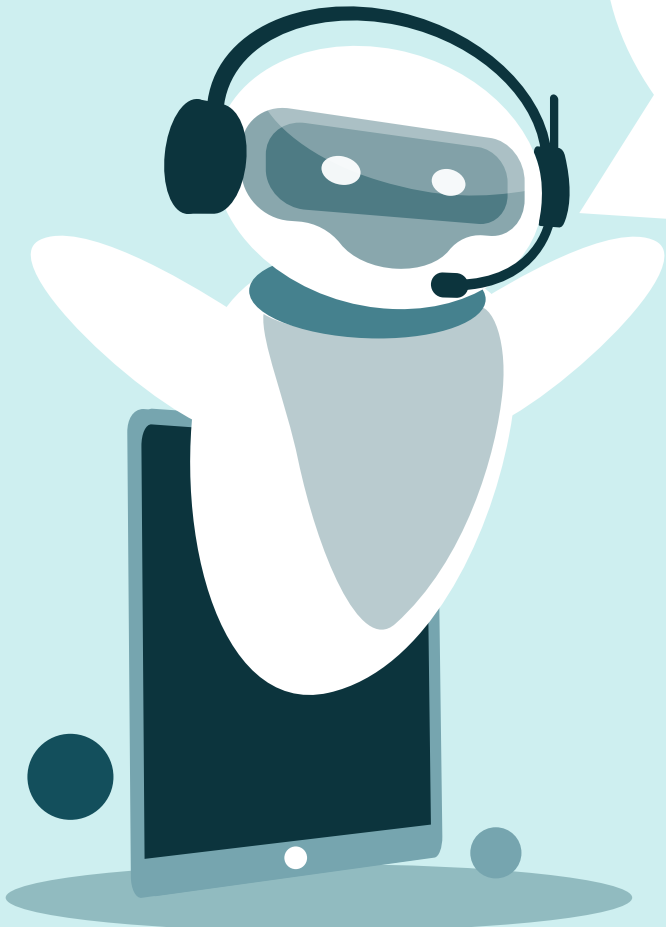


Les 3 règles d'or d'une utilisation responsable de l'IA



Règle d'or #1

**Ta responsabilité
professionnelle à l'IA
tu ne délégueras pas**



Responsabilité professionnelle



AIR CANADA condamnée à cause de l'IA

Principe de base : « L'IA est un produit informatique comme un autre soumis aux règles du droit du numérique. »

La compagnie aérienne Air Canada en a récemment fait les frais. Attaquée par un **voyageur qui avait été induit en erreur par le ChatBot géré par IA utilisé par cette compagnie, il avait raté son avion.** « *Finalement, le tribunal civil a décrété que c'était à Air Canada de l'indemniser* » résume l'avocat expert en droit des technologies. De son côté, la compagnie peut faire appel à la garantie de l'éditeur de l'IA pour obtenir un remboursement, mais il n'en reste pas moins que la justice a considéré la faute.



Responsabilité civile et IA : qui est responsable ?

La responsabilité professionnelle ne peut être assumée par l'outil d'intelligence artificielle. Il s'agit d'un outil informatique comme un ordinateur, un cellulaire ou un logiciel.



La responsabilité demeure à l'humain qui l'utilise. L'intelligence et les compétences humaines ne sont pas remplacées par l'IA.

Règle d'or #2

**Les informations
générées par l'IA tu
valideras**



Valider l'exactitude des informations générées



Vous discutez avec un outil d'intelligence artificielle, par exemple ChatGPT ou Copilot, et la réponse qu'il vous fournit vous surprend ou vous amène des éléments que vous ne connaissez pas ou très peu.

Il faut valider! Il s'agit possiblement d'une erreur.

Comment? Demander à l'outil d'intelligence artificielle :

- Quelles sont ses sources :
 - Est-ce des vraies sources?
 - Est-ce des sources scientifiques reconnues?
- D'expliquer plus en profondeur les éléments que vous doutez ou pourquoi l'outil d'IA vous fournit cette information.

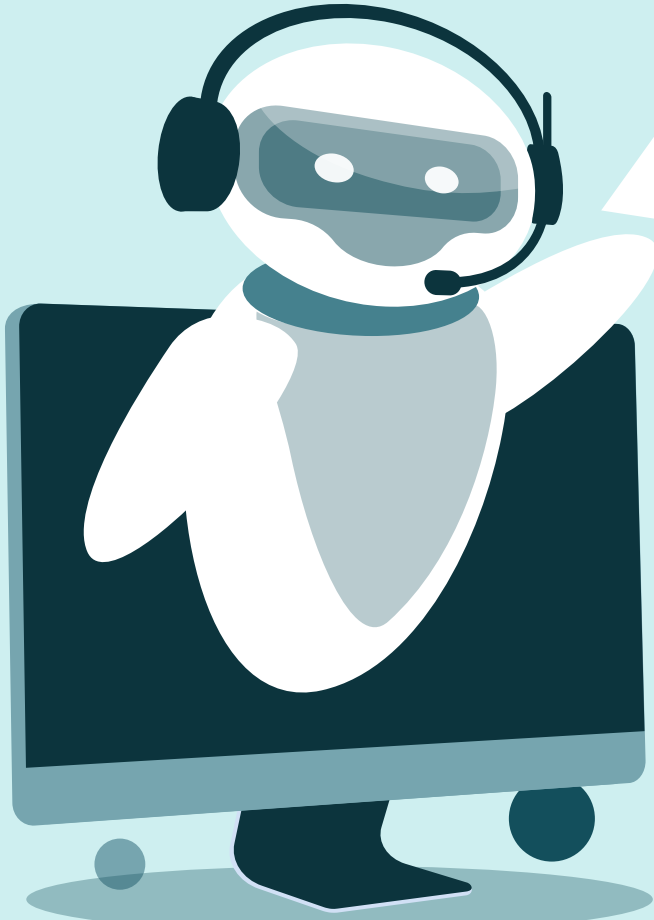
Exemple concret tiré de la capsule vidéo de la MD colorée :

[MDColorée UtilisationIA QuandChatGPTInvente](#)

Passage visé : 00:20min à 03:50min

Règle d'or #3

**Données sensibles et
confidentielles tu ne
mettras pas dans l'IA**



Renseignements confidentiels et sensibles

Type de donnée	Exemple concret	Statut
Nom complet	« Jean Tremblay », « Mme Lavoie »	Interdit
Initiales	« J.T. » ou « M.L. »	Interdit
Numéro d'assurance maladie (NAM)	TREM12345678	Interdit
Adresse (complète ou partielle)	« 123, rue Principale » ou « quartier Hochelaga »	Interdit
Numéro de téléphone ou courriel	514-555-1234, jean@example.com	Interdit
Date de naissance (complète ou partielle)	« 15 mai 1980 », « mai 1980 »	Interdit
Âge précis	« 47 ans »	Interdit
Code postal (complet ou partiel)	« H2X 1A4 », « 1A4 »	Interdit
Nom d'un établissement associé à la personne	Nom d'hôpital, école, entreprise	Interdit
Données biométriques	Photo, empreinte, scan rétinien, enregistrement	Interdit
Dates d'événements médicaux	« Opéré le 14 juin 2023 », « Visite aux urgences le 8 août »	Interdit
Numéro de dossier médical	123456	Interdit
Informations sur la situation familiale	« Seul parent de 3 enfants », « tutelle légale »	Interdit
Résultats d'exams	« Taux de glycémie à 18 mmol/L »	Interdit
Données rares combinées à un lieu	« Cancer pédiatrique rare traité à Rimouski »	Interdit

Ai-je le droit d'inscrire ceci dans un outil d'intelligence artificielle, tel que ChatGPT ?

Femme dans la **mi-cinquantaine** ayant des **nodules aux cordes vocales** et ayant une **maladie neurologique et autoimmune rare**. Elle présente des **fatigues vocales**, de la **douleur à la déglutition** et est **tendue particulièrement au niveau du cou**, possiblement en raison des **douleurs persistantes**. Née dans **Lanaudière** et **cadette d'une fratrie de 14 enfants**, elle reprend la **tournée** en juin 2026 à Paris.

